



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 3 mars 2026

Référence :  
**2026-03-03-01**

Objet de la délibération :  
**Désignation du secrétaire  
de séance**

Membres élus	<b>19</b>
Membres en fonction	<b>17</b>
Membres présents	<b>14</b>

**Vote à main levée**

Pour : 17

Contre :

Abstention :

L'an deux mille vingt-six, le 3 mars à 19H00, le Conseil Municipal de la Commune de Landser, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Daniel ADRIAN, Maire.

**Présents** : M. ADRIAN Daniel, Mmes CLAVIER Yvette, MIHELIC Sandie, PREAU Françoise, WIRTH Isabelle, ZINGLE Mireille, MM. BEHRA Alain, CONRATH Roger, LETOUBLON Olivier, MERCIER David, PUGIN Eric, SUTTER Michel, WURTZEL André, ZAEPFFEL Claude.

**Excusés représentés** :

Mme HANNAUER Barbara donne procuration à Mme CLAVIER Yvette

Mme MISSUD Eléonore donne procuration à M. ADRIAN Daniel  
M. RESCH Julien donne procuration à M. WURTZEL André

**Objet de la délibération** : Désignation du secrétaire de séance

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit, en son article L.2121.15, qu' « au début de chacune de ses séances, le Conseil Municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire. Il peut adjoindre à ce ou ces secrétaire(s) des auxiliaires, pris en dehors de ses membres, qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations ».

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de désigner M. Hervé DEMARK, Directeur Général de la Mairie de Landser, en qualité de secrétaire pour cette séance du Conseil.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité

**NOMME** Monsieur Hervé DEMARK en qualité de secrétaire pour la séance du Conseil Municipal du 3 mars 2026

Pour copie conforme et certification du caractère exécutoire de la présente délibération à compter du 4 mars 2026

Le Maire  
Daniel ADRIAN



Le secrétaire  
Hervé DEMARK